

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 29 JANVIER 2026

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	21

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 janvier le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 janvier 2026 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

**Présents : Mme RENIER, Maire ;  
M. GRESSET - M. TURPIN – Mme BUREAU - M. DUVAL – Mme ABDELLALI - M. CARLIER – Mme SANCHEZ - Mme LEDIEU Adjoints au Maire ;  
M. TASSEZ - M. RAFFESTIN - M. CHAUSSERON – Mme DOGET - M. CHESNE - Mme PINET – M. ADAM - M. BOUILLO – M. JACQUINOT – Mme GROUSSEAU – M. BOURGEOIS – M. FAURE Conseillers municipaux.**

**Représentés**

Mme DORISON	(procuration à Mme DOGET)
Mme GELOTTE	(procuration à M. CHESNE)
M. THOR	(procuration à M. TURPIN)
Mme XIONG	(procuration à Mme BUREAU)
Mme GUIMARD	(procuration à Mme RENIER)
M. BOULET-BENAC	(procuration à M. FAURE)

**Excusés**

Mme MOLENAT  
M. CARRE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance, **Mme DOGET** ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N° 2026/01/02 – Avis sur le projet de vente d'un logement social par la SA France Loire**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la demande d'autorisation de vente d'un logement social émise par la DDT.

Considérant que la SA France Loire souhaite vendre un logement social vacant situé 6 impasse des Pouillots.

Considérant qu'il s'agit d'un logement de type 4, dont le diagnostic est de classe D et dont le prix de vente envisagé est de 89 000 €.

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, et sur l'avis favorable de la 9<sup>ème</sup> commission en date du 21 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**ARTICLE 1 :** DECIDE d'émettre un avis favorable au projet de vente par France Loire d'un logement de type 4, situé 6 impasse des Pouillots à Aubigny-sur-Nère.

Diffusion sur le site internet de la Commune le 12/02/2026

Transmis au contrôle de légalité le :

30/01/26

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme :

Le Maire,  
Laurence RENIER

La Secrétaire de séance  
Catherine DOGET

  
  
